

Luxembourg, le 6 janvier 2021

REÇU
Par Alf Christian, 08:03, 07/01/2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Classes moyennes :

« Depuis le début de la crise sanitaire due à la pandémie du Covid-19, un certain nombre d'aides financières directes ont été décidées pour soutenir les entreprises et indépendants qui rencontrent des difficultés financières liées à la crise.

Les secteurs les plus touchés peuvent bénéficier notamment des aides financières mises en place en décembre 2020, à savoir de la prolongation de l'aide dans le cadre du fonds de relance et de solidarité et de la nouvelle aide dénommée « coûts non couverts ».

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Classes moyennes :

- *Quelles modalités ont été mises en place pour faciliter l'introduction des demandes en obtention des aides financières directes ?*
- *Combien de demandes ont été introduites depuis le mois de décembre 2020, en particulier en ce qui concerne l'aide financière dans le cadre du fonds de relance et de solidarité et l'aide « coûts non couverts » ?*
- *Combien de demandes ont été favorablement avisées, respectivement ont été refusées ? Quelles étaient les raisons principales de ces refus ?*
- *Quel est le délai de traitement moyen des demandes entre la réception de celles-ci, l'accord ou le refus de l'aide financière et le versement des fonds ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Est-il prévu de créer une nouvelle aide financière, voire de prolonger les aides existantes si la crise sanitaire perdure au-delà du mois de mars 2021 ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'CHARTMANN'.

Carole HARTMANN
Député

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'BAULER'.

André BAULER
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Le Ministre des Classes moyennes
Le Ministre du Tourisme

Luxembourg, le 5 février 2021

REÇU
Par Alf Christian, 09:59, 05/02/2021

Le Ministre des Classes Moyennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Objet : Question parlementaire n° 3395 du 6 janvier 2021 de Madame
la Députée Carole Hartmann et de Monsieur le Député André Bauler

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire sous
rubrique.

Le Ministre des Classes Moyennes

Lex Delles

Réponse de Monsieur Lex Delles, ministre des Classes moyennes, à la question parlementaire n°3395 du 6 janvier 2021 de Madame la Députée Carole Hartmann et Monsieur le Député André Bauler

Bon nombre d'initiatives ont été entreprises pour faciliter autant que possible l'introduction des demandes en obtention des différentes aides financière directes :

- Guichet.lu : Sur le site de Guichet.lu, l'utilisateur retrouvera des présentations sous une forme simplifiée de toutes les aides disponibles et ceci en trois langues (français, allemand et anglais) ;
- House of Entrepreneurship : Une équipe de 9 conseillers a été mise en place par la House of Entrepreneurship afin de pouvoir répondre aux questions relatives aux aides et d'assister les demandeurs dans la rédaction des différentes démarches. A cet égard, afin de garantir une communication homogène et adéquate, la Direction générale des Classes moyennes se concerte deux fois par semaine avec les représentants de la House of Entrepreneurship ;
- La House of Entrepreneurship organise, ensemble avec la Direction générale des Classes moyennes, de nombreux webinaires pour expliquer en détail les différentes aides. A l'issue des webinaires, les participants ont également la possibilité de poser leurs questions directement aux conseillers de la House of Entrepreneurship ;
- Hotline : La Direction générale des Classes moyennes est à l'écoute des entreprises sur sa permanence téléphonique. Les demandeurs peuvent y trouver réponse aux questions concrètes relatives aux différentes aides ;
- Courriel : Grâce à la mise en place d'une adresse mail dédiée, les entreprises peuvent également poser les questions sur les aides à la Direction générale des Classes moyennes par écrit.

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de dossiers introduits auprès de la Direction générale des Classes moyennes entre le 1^{er} décembre 2020 et le 2 février 2021.

Aide	Nombre de demandes
Aide de relance	2.573
Aide indépendants	1.674
Aide coûts non couverts	653
Avance remboursable	281
Aide spécifique pour le commerce de détail en magasin	206
Aide investissements Covid	96

En ce qui concerne l'aide coûts non couverts en particulier, 653 dossiers ont été introduits auprès de la Direction générale des Classes moyennes en date du 2 février 2021. A cet égard, il y a lieu de préciser que 111 dossiers ont été retournés aux entreprises demanderesse. Il s'agissait généralement de dossiers qui étaient incomplets. L'avancement du traitement des 542 autres dossiers est réparti comme suit :

- 364 dossiers accordés ;
- 79 dossiers refusés ;
- 99 dossiers en cours de traitement.

Les principales raisons de refus étaient les suivantes :

- Le montant des recettes excède le montant des pertes ;
- La perte du chiffre d'affaires est inférieure à 40 % au niveau de l'entreprise unique ;
- Pas de salariés ou d'indépendants affiliés au CCSS pour l'entreprise demanderesse.

Une fois qu'une demande est transmise à la Direction générale des Classes moyennes, le dossier est généralement traité en 2 à 3 jours ouvrables. Pour les dossiers avisés de manière favorable, il faut encore compter environ 1 semaine pour que le paiement soit ordonné et le virement effectué. Etant donné que la priorité est donnée au paiement des aides, les refus des dossiers avisés de manière défavorable ne sont envoyés que toutes les 1-2 semaines.

Le Gouvernement est très soucieux de la pérennité des entreprises en général et des PME en particulier. Il est dès lors évident que les aides existantes peuvent être prolongées et/ou adaptées si la crise sanitaire devait perdurer au-delà du mois de mars 2021.